Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 92 (1965)

Heft: 11-12

Artikel: L'Assemblée des délégués des patoisants romands

Autor: Molles, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-233980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Assemblée des délégués des patoisants romands

Précédée, le matin, des réunions des présidents des jurys cantonaux, du « Conseil » et des vérificateurs de comptes, l'Assemblée des délégués de la Fédération romande des patoisants a tenu sa séance dès 14 h. 30, après un repas pris en commun au Buffet de la Gare à Lausanne, le dimanche 27 juin 1965.

M. Henri Gremaud, de Bulle, président du « Conseil », souhaite une cordiale bienvenue à tous. Mme Diserens, secrétaire, lit le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 8 mars 1964, procès-verbal applaudi pour sa tenue et sa précision.

Dans son rapport présidentiel, M. Gremaud rend hommage encore une fois à notre cher défunt Joseph Gaspoz, à Mlle Juliette Cordey et à Mlle Hélène Brodard, décédées. Leur exemplaire dévouement à notre cause demeure. Il relève l'abrogation du décret fribourgeois par Joseph Brodard de l'arrêté mettant le patois hors la loi... Il rappelle le succès — malgré les avatars techniques — des « tables d'écoute » de l'Expo 64, l'encourageante vente des disques grâce au zèle déployé par cet ami Paul Burnet... Il engage tous les patoisants à assurer la relève, car il importe de conserver le passé pour mieux construire l'avenir!

Il dit le succès du troisième « grand concours »: soixante-cinq travaux envoyés dans les délais et, parmi eux, d'enrichissantes découvertes à faire. Ce sera la tâche des jurys.

Quant à la Fête des patoisants de Saint-Ursanne, les 4 et 5 septembre, elle s'annonce comme un vivant témoignage du dynamisme de notre mouvement.

M. Landry nous communique alors ses comptes remarquablement tenus. La fortune de la fédération est, au 1^{er} janvier 1965, de 7456 fr. 03. M. Veillon, au nom des vérificateurs, donne décharge au caissier avec félicitations...

Résultats réjouissants du concours de patois

Le grand concours des patois organisé par le « Conseil » et Radio-Sottens est une réussite. 65 travaux ont été dénombrés : 28 travaux fribourgeois, 13 vaudois, 6 du Jura, 14 valaisans, 3 du Val d'Aoste, 1 savoyard. Total 65.

Bravo!

Aux jurys cantonaux de se mettre à l'œuvre pour leur minutieux examen, après quoi le jury romand répartira les prix.

La fête de Saint-Ursanne

Elle s'annonce brillante. M. Joseph Badet nous en donne les grandes lignes. Vendredi soir déjà, représentation théâtrale. Samedi soir, à la cantine (2000 places), fête folklorique avec bal. Dimanche matin, culte avec sermon en patois à la Collégiale, puis distribution des prix du Grand concours et consécration des nouveaux « Mainteneurs ». L'aprèsmidi, cortège haut en couleur composé de divers groupes vaudois, valaisans, fribourgeois et jurassiens en costumes. Distribution par les Vaudoises d'un vin d'honneur offert par l'Office cantonal des vins vaudois. Enfin, productions diverses préparées avec soin par les divers cantons patoisants de la Suisse romande.

De belles journées, auxquelles tous les patoisants se devront de participer en nombre.

Inscriptions

Pour faciliter la lourde tâche de nos amis jurassiens, il importe que les participants s'inscrivent le plus tôt possible. A cet effet, ils peuvent s'adresser aux présidents des « Cantonales » valaisanne, vaudoise, fribourgeoise et jurassienne, dont voici la liste :

Fribourg: M. Jean Brodard, chalet des Neiges, 1634 La Roche.

Vaud: M. Adolphe Decollogny, Parcde-Valency 11, 1000 Lausanne.

Valais: M. Jean Duey, 3966 Chalais. Jura: Bureau municipal, 2882 Saint-Ursanne.

Dernier délai pour les inscriptions : le 25 août 1965.

Réélection du « Conseil »

M. Henri Gremaud, président, qui depuis un an seulement a succédé à M. Joseph Gaspoz, décédé, est réélu par acclamation, ainsi que tous les membres du « Conseil », à savoir : Mme Diserens, secrétaire, M. Joseph Badet, vice-président, M. Landry, caissier ; membres : MM. Jean Duey et Ad. Défago pour le Valais, M. Ad. Decollogny pour Vaud, MM. l'abbé F.-X. Brodard et Deillon pour Fribourg, M. Migi pour le Jura, et M. Ernest Schulé, rédacteur en chef du Glossaire; M. Paul Burnet, archives sonores, et R. Molles, rédacteur du Conteur romand.

R. Molles.

Avec le numéro de septembre-octobre 1965 commence la nouvelle année du « Conteur », sa 19e à partir de son réveil en 1947.

Aussi bien, espérons-nous que vous lui renouvellerez votre confiance pour qu'il puisse continuer à accomplir sa tâche de bienfaisant et indispensable lien entre tous les patoisants romands.

Vous trouverez dans ce numéro de juillet-août un bulletin de versement à Fr. 8.50 (cette petite augmentation étant indispensable pour couvrir le prix d'impression sans cesse en augmentation) que vous voudrez bien honorer afin d'éviter à l'administration des frais supplémentaires.

Nous vous faisons confiance : Merci. La Rédaction.

SI VOUS ALLEZ ...

... à Rougemont, ne manquez pas de voir l'église, alpestre et monacale, qui nous reste du couvent clunisien ; telle qu'elle a été restaurée, c'est un vrai bijou.

Le château, construit en 1756 par le bailli Jean-Rodolphe Fischer, a remplacé l'ancien prieuré. Un incendie le détruisit au moment où l'on se disposait à l'habiter. Le représentant de LL. EE. ne put s'y installer qu'à la fin de l'année suivante. Ce même bailli avait également fait construire une nouvelle cure et aussi « blanchir » l'église.

Ce qu'il faut surtout voir à Rougemont, comme d'ailleurs dans toute la vallée, ce sont les chalets dont les façades, souvent décorées, portent des inscriptions se rapportant au constructeur de la maison et à l'époque de la construction, soit des sentences et des bénédictions qui y sont gravées. Elles ont été, dans le Pays-d'Enhaut, une coutume fort en vogue durant tout le XVII^e et le XVIII^e siècle. On en comptait encore une trentaine autour de 1930.

Ad. Decollogny.